MIRABEL VOUS INFORME

Vol. 6, n° 26 | BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL | Décembre 2020

En cette année bien particulière qui nous a posé des défis importants, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous offrir des vœux sincères et chaleureux de santé et d'amour.

Chacun dans nos bulles, profitons de cette période pour nous reposer, afin d'être prêts à entamer la nouvelle année avec énergie. L'année 2020 sera bientôt dernière nous. Regardons maintenant vers l'avant, et souhaitons-nous que 2021 nous apporte santé, paix et bonheur. Souhaitons aussi qu'elle nous permette enfin tous, à nouveau, de nous serrer dans nos bras.

–Jean Bouchard, maire de Mirabel

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | **IMPRESSION** Hebdo Litho | **PHOTO** Image-13, Clair Obscur | **DISTRIBUTION** Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | **TÉLÉPHONE** 450 475-8653
SITE INTERNET www.mirabel.ca | **COURRIEL** communications@mirabel.ca | **DÉPÔT LÉGAL** Bibliothèque nationale du Québec | **TIRAGE** 26 550 exemplaires

VILLE DE MIRABEL

Horaire des Fêtes

POUR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS, LES BIBLIOTHÈQUES ET LES ÉCOCENTRES

Bureaux administratifs

À l'occasion des Fêtes, les bureaux de l'administration municipale de Mirabel seront fermés du 24 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021, jour de réouverture.

Écocentres

Saint-Augustin, Sainte-Scholastique et Saint-Janvier

Fermés du 24 décembre au 3 janvier inclusivement.

❄

Saint-Canut

Fermé le 21 décembre à compter de midi jusqu'au 3 janvier inclusivement.

❄

Retour à l'horaire normal pour tous les écocentres dès le 4 janvier, selon les heures habituelles.

Bibliothèques

Noël – Fermées les 24, 25 et 26 décembre.

Jour de l'An – Fermées les 31 décembre, 1er et 2 janvier.

Les citoyens sont invités à effectuer dès maintenant leurs réservations pour les **28, 29 et 30 décembre** afin de s'assurer d'avoir de la lecture pendant les vacances des Fêtes puisqu'il y a des délais d'attente pour la préparation des commandes.

❄

Des listes de documents de Noël et de nouveautés sont accessibles sur la page d'accueil du nouveau portail de la bibliothèque, au mirabel.ca/biblio.

Les chutes à documents sont ouvertes en tout temps pour vous permettre de bien respecter les dates de retour.

Fin des travaux routiers majeurs pour la nouvelle gare de Mirabel

La Ville de Mirabel est heureuse d'annoncer la fin des travaux majeurs sur la rue Victor ainsi que sur la rue Boileau, qui feront le lien routier entre les rues Charles et Victor. S'inscrivant dans le Plan stratégique de développement (PSD) de la Ville de Mirabel, ces travaux auront pour effet de faciliter le transport actif, le transport en commun et le transport en automobile à proximité de la nouvelle gare.

Depuis le mois de mai, cette zone urbaine de Mirabel s'est littéralement transformée. Entre autres, la Ville a :

- réaménagé l'intersection de la rue Victor et du boul. du Curé-Labelle
- reconfiguré la rue Victor (élargissement à trois voies à certains endroits, prolongement de la piste multifonctionnelle)
- réhabilité les infrastructures souterraines
- bonifié le réseau cyclable par l'ajout d'une piste multifonctionnelle sécurisée sur la rue Boileau

À ce jour, seuls quelques travaux mineurs restent à compléter tels que le gainage de conduite sanitaire, le terrassement et le déplacement de poteaux d'utilités publiques. Cependant, chose certaine, ces artères importantes seront prêtes pour l'inauguration de la gare de Mirabel prévue le 4 janvier 2021.

M. Dominic Noiseux, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, M. Jean Bouchard, maire de Mirabel, Mme Patricia Bellemare et M. Jean-François Varin, promoteurs du projet.

Square Mirabel

Un projet résidentiel qui donne le ton à la revitalisation du boulevard du Curé-Labelle

Tout récemment a eu lieu la première pelletée de terre soulignant le début des travaux de construction d'un projet résidentiel locatif d'envergure situé sur le boulevard du Curé-Labelle, à Saint-Janvier, à la limite des villes de Mirabel et Blainville. Le projet *Square Mirabel* est le fruit d'un travail de collaboration avec la Ville de Mirabel. En cours de processus, les résidents à proximité ont aussi eu leur voix au chapitre.

Un prélude au programme particulier d'urbanisme pour cette artère

Ce projet a de quoi susciter de la fierté, car il s'agit d'un projet de qualité qui contribuera certainement à la revitalisation souhaitée du boulevard du Curé-Labelle. Il viendra remplacer trois bâtiments qui étaient vacants depuis un certain temps. Il est aussi positionné stratégiquement, venant marquer positivement l'entrée à Mirabel, en provenance du sud, sur ce tronçon important.

Ce projet constitue, en quelque sorte, un prélude au programme particulier d'urbanisme (PPU) qui sera prochainement adopté par le Conseil municipal pour le boulevard du Curé-Labelle. Cette planification détaillée comprend des éléments concrets visant la revitalisation de cette artère commerciale. Aussi, une toute nouvelle piste cyclable y sera bientôt inaugurée, bonifiant notre réseau de transport actif et permettant de connecter le boulevard du Curé-Labelle à la gare de train de banlieue qui sera très bientôt en service.

La vision de ce PPU consiste à assurer « une réorganisation harmonieuse des usages et une revitalisation basée sur un redéveloppement vert à l'échelle humaine et favorisant un milieu de vie et de travail de qualité pour tous ».

Plusieurs caractéristiques du projet *Square Mirabel* viennent participer à l'atteinte de cette vision, par les éléments suivant :

- Diminution de l'omniprésence du stationnement avec plus de la moitié des cases de stationnement localisées dans un garage souterrain;
- Augmentation des espaces verts avec une grande proportion du terrain agrémenté d'aménagements paysager et d'arbres;
- Aménagement d'espaces de vie privés pour les résidents afin de créer un milieu de vie de qualité;
- Une marge avant végétalisée, avec des arbres et aucun stationnement, ce qui permet de favoriser le transport actif en créant un environnement agréable pour les citoyens qui y circuleront à pied ou à vélo.

Une planification bien ficelée

Dans le cadre du processus de planification du projet, les résidents des terrains adjacents ont été rencontrés et entendus. Le projet a été ajusté suivant les rencontres avec ces derniers. Par exemple, le projet a été adapté afin de s'assurer que les bâtiments les plus hauts soient le plus loin possible des résidences à proximité. De plus, une clôture opaque et des aménagements paysagers sont prévus afin de préserver l'intimité et la quiétude des voisins.

Un projet créant un dynamisme et une attractivité

Pour finir, en plus de rendre plus attrayante l'entrée de la ville, ce projet, par l'arrivée de nouveaux résidents, viendra augmenter la clientèle de proximité pour les commerces existants, et pour les futurs commerces qui seront attirés par l'amélioration du boulevard du Curé-Labelle.

Ainsi, il est souhaité que ce projet ait un effet d'entrainement, incitant possiblement les propriétaires à améliorer l'apparence de leur commerce grâce à des travaux de rénovations ou d'aménagement paysager, de même qu'en montrant l'exemple aux promoteurs qui souhaiteraient proposer des projets de redéveloppement de qualité.

Projet *Square Mirabel*

- 3 bâtiments de 3 étages et 3 bâtiments de 5 étages
- 124 unités locatives
- Investissement de 31 M$

De gauche à droite : M. Jean Bouchard, maire de Mirabel, M. Marc Laurin, président du Comité du 50e anniversaire de Mirabel , Samantha Charbonneau Vaudeville, gagnante du concours «Mirabel m'enchante» et Kevin Bazinet, auteur-compositeur-interprète et ambassadeur du concours.

Samantha Charbonneau Vaudeville remporte le concours *Mirabel m'enchante*

Samantha Charbonneau Vaudeville remporte le prix de la meilleure chanson du concours Mirabel m'enchante, organisé dans le cadre du 50e anniversaire de la Ville de Mirabel.

Grâce à sa composition intitulée *Mirabel c'est mon chez moi*, la Mirabelloise a su représenter avec ses couleurs toutes personnelles, les valeurs qui définissent Mirabel, soit une ville accueillante, dynamique, responsable, qui illustre le leadership et le respect.

Le défi en était un de taille, car outre l'interprétation, les candidats devaient composer les paroles et la musique. Un pari qu'a relevé avec brio cette jeune artiste, qui s'accompagne au piano depuis quelques mois seulement.

La gagnante s'est vue remettre une bourse de 1 500 $, de la part du comité du tournoi de golf de Mirabel qui vise entre autre à reconnaître la relève et le talent artistique, ainsi qu'un panier cadeau d'objets promotionnels de la Ville.

Les Mirabellois auront l'occasion de découvrir cette artiste qui interprétera sa chanson lors d'un événement organisé en 2021.

Les membres du comité de sélection du concours tiennent à remercier tous les participants pour leur composition.

Comité du tournoi de golf de Mirabel

Des dons aux plus démunis remis avec fierté à l'approche des Fêtes

Malgré que le tournoi de golf de Mirabel a été annulé cette année en raison de la situation sanitaire qui prévaut, le comité du tournoi de golf Mirabel est fier d'avoir pu remettre, comme le veut la tradition, des fonds pour aider les organismes locaux à offrir des paniers de Noël aux familles dans le besoin, grâce à la générosité des participants et des commanditaires qui ont participé à ce tournoi au fil des années.

Les organismes auxquels ces chèques ont été remis pour la distribution de paniers de Noël sur le territoire mirabellois sont les suivants :

- Centre de dépannage Saint-Canut
- Centre de dépannage Saint-Janvier
- Chevaliers de Colomb de Saint-Augustin
- Paroisse de Saint-Hermas
- Fonds d'aide aux policiers et policières de Mirabel

Le Comité du tournoi de golf de Mirabel espère être en mesure de retrouver ses fidèles participants et commanditaires en 2021 et souhaite à tous les citoyens un très joyeux temps des Fêtes.

Participez à la Grande Guignolée virtuelle de Moisson Laurentides

Cette année, Moisson Laurentides a mis en place une campagne participative pour la Guignolée.

Du 23 novembre au 31 janvier, l'organisme Moisson Laurentides invite la population à effectuer des dons en argent par le biais des sites web indiqués ci-dessous, afin de venir en aide aux gens dans le besoin. Les sommes recueillies seront remises à Moisson Laurentides.

Le Centre d'hébergement multiservice de Mirabel ainsi que la Maison de la famille de Mirabel contribueront aussi à la Grande Guignolée avec la mise en place d'équipes afin de récolter des fonds, comme ils le font lors des habituels barrages routiers, mais cette fois, le tout se déroulera de façon virtuelle.

Voici les sites web de ces organismes, pour accéder à la plateforme de dons en ligne :

www.hebergementmirabel.ca
www.famillemirabel.com

Il est bon de savoir que chaque don d'un dollar permet de redonner une valeur de 20 $ en aliments aux personnes moins bien nanties.

Dans le contexte difficile que nous traversons, plus de personnes qu'à l'habitude auront besoin de vos dons. Faites partie de la chaîne d'entraide dont de nombreuses familles ont besoin.

Combattre la faim... nourrir l'espoir !

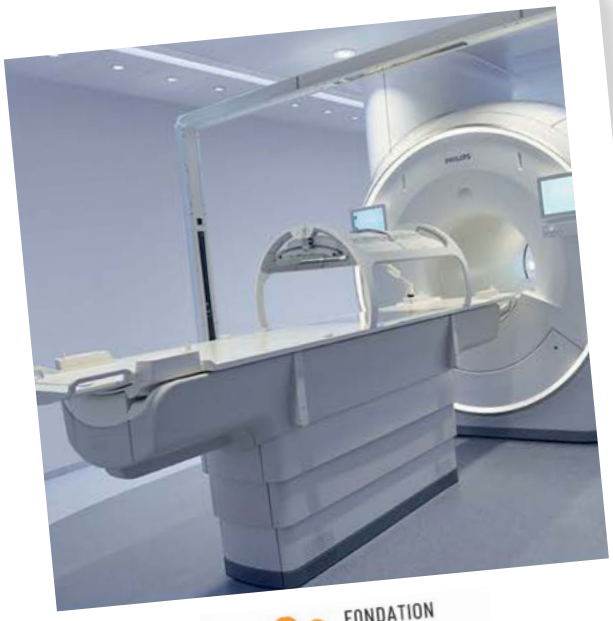

Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

L'autonomie santé, au cœur de nos priorités

En 2020, plus que jamais la santé est au cœur de nos préoccupations. Les Mirabellois ont le privilège d'avoir accès à deux hôpitaux de proximité soit Saint-Eustache et Saint-Jérôme alors que le grand territoire des Laurentides en compte six. Avec une population sans cesse grandissante, les 610 00 habitants des Laurentides consomment beaucoup de soins.

Actuellement en campagne majeure, la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme fait appel à la générosité de tous les résidents pour amasser deux millions de dollars, avant le 31 décembre 2021, afin d'acquérir un troisième appareil IRM. Malgré le fait que les deux hôpitaux de proximité possèdent déjà un appareil chacun, les listes d'attente sont longues et on estime à plus ou moins neuf mois pour un examen de ce type, et ce, malgré le fait que les deux appareils fonctionnent 24 heures par jour. Avec l'ajout d'un troisième appareil, le temps d'attente serait de quatre mois et moins alors que 10 000 nouveaux examens pourraient être effectués par année. L'ajout de cet atout significatif pour l'ensemble des résidents se ferait dans une clinique située à distance de marche de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

Aidez la Fondation régionale de Saint-Jérôme à concrétiser ce projet et à rendre ce service accessible ici ! Faites résonner votre don maintenant en visitant le site Internet :

www.jedonneenligne.org/fondationhopitalsaintjerome

Me Thierry Lefebvre
Président du CA de la Fondation

Le maire Jean Bouchard a pris part à la collecte de fonds, qui se tenait les 27 et 28 novembre.

Collecte de fonds pour les paniers de Noël à Mirabel, une participation exceptionnelle

C'est dans l'esprit du temps des Fêtes et de la bonne humeur que près de 40 bénévoles se sont investis pour réaliser la collecte de fonds pour les paniers de Noël de Mirabel.

L'activité a eu lieu le vendredi 27 et samedi 28 novembre dernier dans le secteur de Saint-Janvier, à l'initiative du Fond d'Aide des Policiers et Policières de Mirabel à laquelle s'est jointe l'Association des pompiers de Mirabel.

L'exercice a permis d'obtenir un bilan impressionnant en recueillant 30 440 $ en deux jours qui permettra la confection de nombreux paniers de Noël offerts avec l'aide des services d'urgence de Mirabel.

Nous tenons à remercier de tout cœur les donateurs qui ont été très généreux, en cette année difficile. Il faut également souligner le travail des bénévoles qui ont participé aux différents barrages. Cette activité est très importante car l'argent récolté permet d'aider près de 300 familles de Mirabel qui sont dans le besoin.

Soulignons le passage du maire Jean Bouchard et de la conseillère Ysabelle Gauthier, qui ont pris part à l'activité de collecte samedi.

C'est dans cet esprit de solidarité et de générosité que le Fonds d'aide des Policiers et Policières de Mirabel invite la population dans le besoin, à communiquer avec eux, en composant le 450 513-2559, afin de faire une demande pour un panier de Noël. Les demandes sont traitées de façon confidentielle et les paniers seront remis aux familles sélectionnées, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Activités EXTÉRIEURES HIVERNALES

PARC	ADRESSE	PATINOIRE AVEC BANDES	SURFACE GLACÉE	PATINAGE SUR LAC	GLISSADE - BUTTE DE GLISSE	PARC CANIN	SALLE DES PATINEURS / TOILETTES
SECTEUR DOMAINE-VERT NORD							
Parc du Centre culturel du Domaine-Vert Nord	17530, rue Jacques-Cartier	✔	✔				✔
Parc Jacques-Beauchamp	17675, rue Notre-Dame	✔	✔				✔
Parc du Domaine Vert www.domainevert.com	10423, montée Sainte-Marianne		✔		✔		✔
SECTEUR DOMAINE-VERT SUD							
Parc des Champions	17475, rue du Grand-Prix	✔	✔				✔
SECTEUR MIRABEL-EN-HAUT							
Parc de la Montagne	16655, rue Quatre-Saisons	✔	✔		✔		✔
SECTEUR SAINT-ANTOINE							
Parc de l'Écluse	17425, montée Héroux	✔	✔				✔
SECTEUR SAINT-AUGUSTIN							
Complexe Jean-Laurin	8505, rue Saint-Jacques				✔		
Parc Charlebel	8265, rue du Petit-Saint-Charles	✔	✔		✔		✔
Parc Lucien-Meilleur	8500, rue Meilleur			✔			✔
Parc Pablo-Picasso	8520, rue Henri-Julien	✔	✔				✔
Parc Rochon	15325, rue Saint-Joseph	✔	✔				✔
Parc Raymond-Fortier	9365, rue Yvon-Paiement	✔	✔				✔
SECTEUR SAINT-BENOIT							
Parc-école Girouard	9030, rue Dumouchel	✔	✔				✔
SECTEUR SAINT-CANUT							
Centre culturel Patrick-Lepage	9950, boul. de Saint-Canut	✔	✔				✔
Parc Claude-Laliberté	10975, rue Beaujolais	✔					✔
SECTEUR SAINT-HERMAS							
Parc Pager	4405, rue Clément-Pesant	✔	✔				✔
SECTEUR SAINT-JANVIER							
Parc Cardinal	13519, rue Brault / 17597, rue Victor	✔	✔		✔		✔
Parc de la Loire	17999, rue Provost	✔	✔				✔
Parc Vermette	13750, rue Berthiaume				✔		
Parc Lacroix	13810, rue Denis	✔	✔				✔
SECTEUR SAINTE-MONIQUE							
Parc Augustin-Desjardins	14115, rue Saint-Jean	✔					✔
SECTEUR SAINTE-SCHOLASTIQUE							
Parc Lacombe	10170, rue Saint-Vincent	✔	✔				✔
Parc régional du Bois de Belle-Rivière (*fat bike*, marche, ski de fond et raquette) www.boisdebelleriviere.com	9009, route Arthur-Sauvé	✔	✔		✔	✔	✔

VILLE DE MIRABEL

Retour du patin libre dans les arénas !

Saviez-vous que depuis le 3 novembre dernier, l'aréna Jean-Laurin, l'aréna du Val-d'Espoir et l'aréna Saint-Canut sont rouverts pour du patinage libre ? Un maximum de 25 places sont disponibles par séance, et la réservation en ligne est obligatoire.

Des plages horaires de jour ont été ajoutées pour les 50 ans et plus.

Renseignements et réservation :
mirabel.ca/arenas-patinoires

Annulation des activités du cahier loisirs hiver 2021

Veuillez prendre note que les conditions liées à la pandémie nous contraignent d'annuler les activités du cahier loisirs hiver 2021. Toutefois, cet avis ne concerne pas les activités des associations sportives, ni le patinage libre.

MIRABEL POLICE

J'APPORTE MON COUVRE-VISAGE

Le saviez-vous ?

Les tubulures d'érablières désuètes peuvent être entièrement recyclées

Dans un souci de diminuer la quantité de déchets envoyée au site d'enfouissement, la Ville de Mirabel a lancé un appel aux producteurs acéricoles, au mois de novembre dernier, afin d'offrir une collecte de leurs tubulures désuètes. Cette première collecte a permis de remplir deux conteneurs de 40 verges cubes qui prendront le chemin pour se rendre chez Environek, à Saint-Malachie, dans la région de Chaudière-Appalaches.

Environek trie et transforme les tubulures en granules qui serviront par la suite à la fabrication de différents objets, tels que des drains agricoles, des contenants en plastique et des accessoires pour les jeux dans les parcs.

Ce nouveau service de collecte sera offert sur une base régulière, deux fois par année, et ce, sans frais. La prochaine collecte aura lieu au printemps 2021.

Si vous êtes un producteur acéricole soucieux de vous départir de votre tubulure de façon responsable, inscrivez-vous pour recevoir les prochaines informations à cet égard, en communiquant avec :

Evelyne Lapeyrie, agente de sensibilisation
450 475-2008, poste 4234

agent.mirabel@synergielaurentides.ca

Collecte des sapins de Noël

Si vous prévoyez devoir vous départir d'un sapin de Noël naturel une fois le temps des Fêtes terminé, vous pouvez vous inscrire dès maintenant pour que son ramassage soit effectué, et ce, jusqu'au 8 janvier, 11 h. Une fois cette date passée, il ne sera plus possible de s'inscrire.

Les inscriptions doivent être effectuées par courriel à infocollecte@mirabel.ca. Votre courriel doit contenir les renseignements suivants :

- En objet : Sapin
- Votre nom complet
- Votre numéro de téléphone
- Votre adresse civique

Zone 1
Le sapin doit être mis en bordure de rue le 10 janvier, en soirée.

La collecte aura lieu les 11 et 12 janvier.

Zone 2

Le sapin doit être mis en bordure de rue le 13 janvier, en soirée.

La collecte aura lieu les 14 et 15 janvier.

S'il a neigé ou verglacé au cours de la nuit, assurez-vous de secouer le sapin et de le remettre au sommet du banc de neige, de façon à le rendre visible et accessible. Le sapin doit être à moins de deux pieds du bord de la rue. Ces conditions doivent être respectées pour que votre sapin soit ramassé.

Renseignements :

Service de l'environnement
450 475-2006 / infocollecte@mirabel.ca

Zone 1

- **Saint-Antoine**
- **Saint-Janvier**
- **Domaine-Vert Nord**
- **Domaine-Vert Sud**
- **Sainte-Monique**
- **Petit-Saint-Charles et chemin de la Côte Nord**
- **ADM**

Zone 2

- **Saint-Augustin**
- **Saint-Benoit**
- **Saint-Canut**
- **Saint-Hermas**
- **Saint-Jérusalem**
- **Saint-Scholastique**
- **Mirabel-en-Haut**

Initiative d'Exo

Entre deux arrêts

Exo annonce que l'initiative de sécurité « Entre deux arrêts » s'appliquera à l'ensemble de son territoire. Depuis le 1er décembre, il est donc possible pour une personne seule, ou accompagnée d'un enfant, de demander de descendre entre deux arrêts planifiés d'autobus, et ce, après 20 h et jusqu'à la fin du service, tout au long de l'année. Pour ce faire, il suffit d'aviser à l'avance le chauffeur que l'on souhaite descendre entre deux arrêts. Il vous indiquera par la suite s'il peut s'arrêter en toute sécurité.

Entreposage extérieur de bois de chauffage pour utilisation domestique et abris à bois de chauffage

À l'approche du temps plus froid, certains citoyens font l'acquisition de bois de chauffage comme source de combustible pour l'hiver. L'entreposage extérieur de bois de chauffage pour une utilisation domestique est autorisé sur l'ensemble du territoire de Mirabel. Cet entreposage doit se faire uniquement en cour arrière. Un nombre maximal de 20 cordons de bois est autorisé par propriété et la hauteur maximale de l'entreposage est de 2 mètres.

Le bois de chauffage peut aussi être entreposé à l'intérieur d'un abri. Dans ce cas, il est permis de placer l'abri en cour latérale et en cour arrière. Un seul abri à bois de chauffage est autorisé par terrain. Il doit être placé à une distance minimale de deux mètres du bâtiment principal lorsqu'il est isolé de celui-ci et à un mètre de toute limite de propriété et de toute autre construction accessoire. Il est nécessaire d'obtenir un permis de construction avant l'installation d'un tel abri si sa superficie dépasse 18 m^2.

Renseignements :

Service de l'aménagement et de l'urbanisme
(450) 475-2007 / info.urbanisme@mirabel.ca

Êtes-vous prêt à vivre une urgence sur la route?

Qu'il s'agisse d'une panne ou d'un accident de la route, vous devez adopter des comportements sécuritaires si vous vivez un tel événement. Le ministère de la Sécurité publique ainsi que le Service de la sécurité incendie de la Ville de Mirabel vous rappellent de suivre ces étapes :

Si vous êtes coincé dans votre véhicule :

- Signalez votre situation en appelant le 911;
- Restez calme et demeurez dans votre véhicule;
- Allumez vos feux de détresse;
- Économisez votre batterie en alternant l'utilisation de la lumière, du chauffage et de la radio;
- S'il fait noir, allumez la lumière intérieure du véhicule afin d'être visible pour les secouristes;
- Bougez pour activer votre circulation sanguine et pour éviter de vous endormir;
- S'il fait froid, soyez attentif aux symptômes d'hypothermie.

*Si vous devez laisser tourner le moteur de votre véhicule pour vous réchauffer, assurez-vous que le tuyau d'échappement n'est pas obstrué, ouvrez légèrement une fenêtre à l'opposé du vent et faites tourner votre moteur par séquence de 10 minutes par période de 30 minutes.

Pour être prêt face à une situation d'urgence, ayez en tout temps dans votre véhicule lors de vos déplacements :

- Un balai à neige, un grattoir et une pelle;
- Des plaques antidérapantes;
- Un sac de sable;
- Pour se réchauffer : foulard, tuque, couverture chaude, gants ou mitaines, bottes, etc.;
- Du lave-glace;
- Une lampe de poche et des piles de rechange;
- Un câble d'appoint;
- Pour être bien visible et en sécurité, il est recommandé d'avoir :
  - des fusées routières d'urgence ou autre dispositif lumineux (lampe électrique, réflecteur, etc.);
  - Un fanion (à déposer à quelques mètres derrière le véhicule).

Renseignements :

Service de la sécurité incendie
450 475-2010, division prévention

Remisage de bacs roulants d'au plus 360 litres

Saviez-vous qu'il existe un règlement concernant le remisage des bacs roulants de matières résiduelles ou récupérables d'au plus 360 litres ? En effet, vos bacs de matières résiduelles ne peuvent être entreposés n'importe où sur votre propriété. Ils doivent en fait être placés en cour latérale ou arrière, à un mètre des limites de votre propriété. Pour les terrains de coin de rues, ils peuvent aussi être situés en cour avant secondaire, à deux mètres de la limite de l'emprise de la rue. De plus, les bacs ne doivent pas être visibles de la voie publique.

Renseignements :

Service de l'aménagement et de l'urbanisme
(450) 475-2007 / info.urbanisme@mirabel.ca

être entrepreneur

PAS D'AUTRES ALTERNATIVES QUE **LA RÉUSSITE !**

Choisir d'être entrepreneur

12 SEMAINES qui feront la différence

Le talent ne suffit pas, il faut apprendre à bien se connaître, bien s'entourer et s'entraîner à réussir, car la quête du succès est souvent directement liée à la croissance personnelle de l'entrepreneur. La passion, la vision et la détermination sont des traits communs aux entrepreneurs qui réussissent et qui vivent des succès.

EN AFFAIRES DEPUIS AU MOINS 18 À 24 MOIS ?

IL EST TEMPS D'AGIR !

Pas de niaisage, un programme qui vous met en action dès le départ et qui ne s'éternise pas ! De toute façon, vous n'avez pas de temps à perdre. Il est temps d'investir sur vous !

Un programme qui amènera l'entrepreneur à :

- mieux se connaître à l'aide du profil NOVA;
- créer le mouvement afin d'atteindre ses objectifs de développement;
- comprendre l'impact de son modèle sur son environnement;
- atteindre un autre niveau de développement;
- clarifier sa vision afin de prendre de meilleures décisions;
- mettre l'énergie nécessaire pour réussir.

Atelier # 1 : Se mettre en mouvement

Pourquoi certains réussissent-ils mieux que d'autres ? De quoi avez-vous besoin comme ressource pour poursuivre ou accélérer le mouvement ? C'est le temps d'identifier l'écart à combler entre la situation actuelle et la situation désirée, et de passer à l'action. Êtes-vous prêt ? Trois demi-journées de découvertes.

Atelier # 2 : L'intelligence émotionnelle

Nous savons que l'émotion, ce que l'on ressent, et notre énergie ont un impact sur nos prises de décision et nos comportements. En fait, nos émotions bloquent ou amplifient notre capacité de penser, de planifier et d'apprendre. Elles définissent les limites de notre aptitude à utiliser nos capacités mentales et décident donc de notre avenir. Faites le choix de réussir lors de ces trois demi-journées de travail.

Atelier # 3 : Organiser son succès

Le succès n'est pas une fin en soi, mais plutôt le résultat d'un mouvement, d'une action posée en vue d'atteindre un but. Le succès passe par l'entraînement, la discipline et le goût du dépassement, car le talent n'est pas gage de succès. C'est le moment de découvrir des stratégies qui favorisent le succès.

Atelier # 4 : Se rendre visible

Être entrepreneur ne fait pas de vous un bon stratège marketing, ce n'est pas le marketing qui vous passionne, mais le développement de votre produit ou service. Voici une démarche qui vous permettra de dresser les bases d'une bonne stratégie marketing en utilisant les bons créneaux de communication. Trois demi-journées où vous devrez travailler à vous rendre visible.

Atelier de codéveloppement : Créer l'avenir (3 heures)

C'est le moment de prendre du recul afin de vous assurer que vous êtes sur le bon parcours. Prendre l'engagement de faire ce qu'il faut pour réussir n'est pas toujours facile, c'est le moment de décider ce que vous ferez pour atteindre votre vision car il n'y a pas d'autres alternatives que la réussite.

Le programme de 12 semaines comprend :

- un atelier de lancement en ligne via ZOOM;
- 4 ateliers de travail en mode hybride (en ligne et en présentiel);
- un questionnaire psychométrique et un bilan complet du profil NOVA;
- 3 sessions individuelles de coaching;
- 3 formateurs aguerris;
- un atelier de codéveloppement;
- tous les outils et documents de travail;
- le soutien par courriel.

L'investissement est de 1820 $ / entrepreneur

Offre exceptionnelle et exclusive
450 $ + tx
(plus de 75 % de rabais)

LE PROCHAIN PROGRAMME DÉBUTE LE 22 JANVIER 2021.
SEULEMENT 10 PLACES !

POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR VOUS INSCRIRE
Johanne Panneton ou Serge Comtois / 450 491-6632 ou 514 978-0065 / info@autrechoseformation.com

Avec la participation financière de : Québec

Autre Chose Formation
Coaching et développement stratégique

En collaboration avec : Ville de Mirabel – Mirabel économique

Chacun des programmes est planifié soigneusement dans le calendrier annuel. Contactez-nous afin de connaître la date du prochain programme.

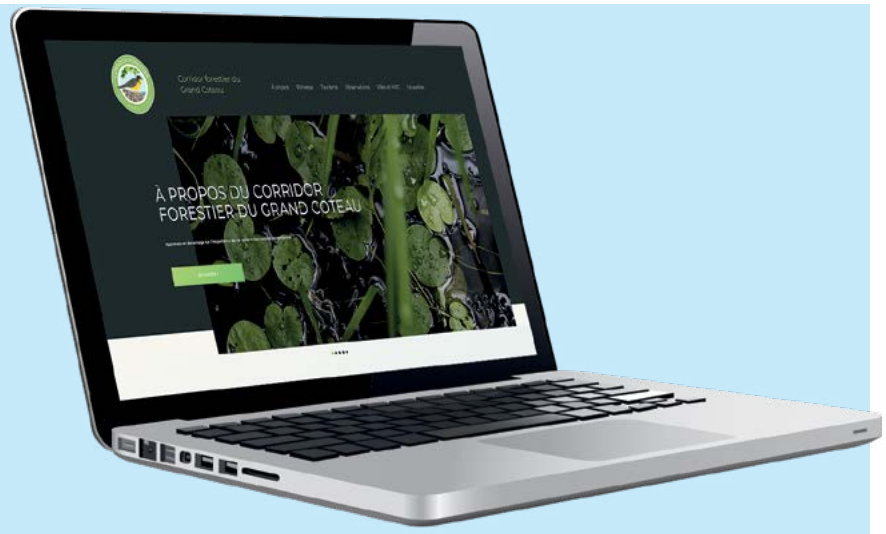

Projet du Corridor forestier du Grand Coteau

Webinaire sur la conservation naturelle

Dans le cadre du projet du Corridor forestier du Grand Coteau, qui vise l'amélioration de la connectivité, la conservation des forêts, des milieux humides et des cours d'eau, Nature-Action Québec a réalisé un cahier sur les milieux naturels de Mirabel. Ce dernier présente les enjeux des milieux naturels, les richesses des écosystèmes et l'importance de leur protection, ainsi que les différentes options de conservation. Le cahier sera présenté en détail lors d'un webinaire le 15 décembre prochain, à 19 h, auquel tous les citoyens sont invités.

Pour vous inscrire :

Écrivez à infoenvironnement@mirabel.ca. Votre courriel doit contenir votre nom complet et votre numéro de téléphone.

Les consignes pour participer au webinaire vous seront transmises les jours précédant l'événement. Au plaisir de vous voir y participer en grand nombre!

AVIS D'APPEL D'OFFRES 2020-074 (X5 112 U3 N06249)

« Fourniture de personnel – camps de jour – été 2021 »

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la fourniture de personnel – camps de jour – été 2021.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 15 janvier 2021** au Service du greffe, à **11 heures** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), 14111, rue Saint Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 23 décembre 2020 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Marie-Hélène Delisle, responsable de l'appel d'offres au 450 475-8656, poste 4275.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT
Le second projet de règlement numéro PU-2424

(ensemble de la ville)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 23 novembre 2020, a adopté le second projet de règlement PU-2424 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- prévoir que les opérations de déblai, de remblai et de rehaussement ne bénéficient d'aucun droit acquis;
- prévoir que les chemins agricoles ne font l'objet d'aucun droit acquis pour leur extension ou leur modification (incluant la prolongation de celui-ci ou la poursuite de travaux déjà entamés et non complétés à l'échéance du certificat d'autorisation);
- modifier la définition du mot remblai et abroger la définition du mot remblayage;
- prévoir les conditions d'autorisation et les normes à respecter pour des opérations de déblai, de remblai et de rehaussement de terrain;
- prévoir les conditions d'autorisation et les normes à respecter pour la construction, l'aménagement, la modification et l'entretien d'un chemin agricole;
- prévoir que les opérations de déblai, de remblai et de rehaussement en zone agricole permanente doit être effectuées par ou pour un propriétaire producteur;
- prévoir la hauteur autorisée par rapport à la rue des travaux nécessitant des opérations de déblai, de remblai, de rehaussement ou de construction, d'aménagement, de modification et d'entretien d'un chemin agricole;
- prévoir une exception aux opérations de déblai, de remblai et de rehaussement pour la construction d'un bâtiment et qu'un permis ou un certificat d'autorisation a été émis;
- prévoir les matériaux autorisés pour les opérations de remblai et de rehaussement et pour la construction, l'aménagement, la modification et l'entretien d'un chemin agricole;
- prévoir les matériaux;
- prévoir que les opérations de déblai, de remblai, de rehaussement ou de construction, d'aménagement, de modification et d'entretien d'un chemin agricole, ainsi que le transport des matériaux en direction du terrain où ont lieu de tels travaux, doivent obligatoirement être réalisés entre 7 h 00 et 18 h 00 les jours de semaine, de 7 h 00 à 12 h 00 le samedi et sont interdits le dimanche et les jours fériés;
- prévoir que les opérations de déblai et de remblai pour une carrière ou une sablière, ainsi que le transport des matériaux en direction du site où ont lieu de tels travaux, doivent obligatoirement être réalisés entre 6 h 00 et 18 h 00 les jours de semaine, de 6 h 00 à 12 h 00 le samedi et sont interdits le dimanche et les jours fériés;
- prévoir que les opérations de déblai, de remblai, de rehaussement ou de construction, d'aménagement, de modification ou d'entretien d'un chemin agricole ne doivent pas causer de nuisances au voisinage;
- prévoir qu'il est de la responsabilité du demandeur du certificat d'autorisation de voir à ce que l'emprise publique soit maintenue en état et exempte de toute poussière, saleté ou débris provenant des véhicules accédant ou quittant la propriété où des travaux de remblai et ou déblai et qu'il doit assumer les frais de nettoyage en cas de non-respect de la règlementation;
- prévoir les documents et renseignements que les carrières et sablières doivent transmettre à la Ville une fois une autorisation d'exploitation détenue;
- prévoir que les opérations de remblayage d'une carrière ou d'une sablière sont permises uniquement pour le réaménagement ou la restauration de la carrière ou de la sablière et qu'une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Commission de protection du territoire agricole sont délivrées;
- prévoir les heures autorisées pour des opérations de remblai dans une carrière ou une sablière;
- prévoir une infraction en cas de non-respect des matériaux autorisés pour les opérations de remblayage d'une carrière ou d'une sablière;
- prévoir une infraction en cas d'opération de remblayage d'une carrière ou d'une sablière non-conformes aux autorisations délivrées;
- prévoir une infraction en cas d'activités de remblayage d'une carrière ou d'une sablière sans autorisation préalablement obtenue.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite d'une consultation écrite concernant le projet de règlement numéro PU-2424, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, **avec modifications**, soit :

- de remplacer à l'article 3 d) ii), les mots « avant les travaux » par les mots *« après les travaux »*;
- de remplacer à l'article 8 les deux (2) premiers paragraphes référant à l'article 16.7.2. Exécution des opérations de remblai, par le suivant :

« Les opérations de remblai sont permises uniquement pour le réaménagement et/ou pour la restauration d'une carrière ou d'une sablière lorsque cette dernière opère en conformité avec les lois applicables par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et par la Commission de protection du territoire agricole du Québec. »

- de remplacer à l'article 9, le paragraphe référant à l'article 16.7.3. Infractions relatives aux opérations de remblai, alinéa a), par le suivant :

« a) Constitue une infraction et est prohibé le fait d'effectuer des opérations de remblai dans le cadre des opérations d'une carrière ou d'une sablière lorsque cette dernière effectue de telles opérations en contravention avec les lois applicables par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec. »

- de retirer l'alinéa c) de l'article 9, le paragraphe référant à l'article 16.7.3. Infractions relatives aux opérations de remblai;

Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de toute zone comprise dans le territoire de la municipalité afin que la disposition du règlement soit soumise à l'approbation, de toute personne habile à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Cette disposition du second projet de règlement numéro PU-2424 susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

Article 11 (ensemble de la ville) :

Un chemin agricole dérogatoire par rapport à une norme ne fait l'objet d'aucun droit acquis pour son extension ou sa modification (incluant la prolongation de celui-ci ou la poursuite de travaux déjà entamés et non complétés à l'échéance du certificat d'autorisation).

Ainsi, une telle demande vise, à ce que la disposition du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone comprise dans le territoire de la municipalité.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

* indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
* être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
* être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, **au plus tard le 17 décembre 2020. Toutefois, la municipalité accepte les demandes transmises individuellement en raison de la crise sanitaire**.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Est une personne intéressée :

* Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 23 novembre 2020 :

- Être domiciliée sur le territoire de la municipalité et depuis 6 mois au Québec ;

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 23 novembre 2020 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe.

Ce 2 décembre 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2434

(secteur de Saint-Augustin)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 23 novembre 2020 a adopté le projet de règlement numéro PU-2434 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre la sous-classe d'usage « P2-02-02 – École primaire » ainsi que ses dispositions spécifiques dans la zone P 10-50;
- agrandir la zone H 10-63 à même une partie de la zone P 10-50.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2434 est bien décrit dans le titre. Au surplus, une séance d'information et de consultation a été tenue le 26 novembre dernier et le visionnement de cette séance est disponible au **https://mirabel.ca/ville/vie-democratique/consultations-publiques.**

QUE la zone P 10-50 se situe dans le secteur de Saint-Augustin et est illustrée au plan ci-après.

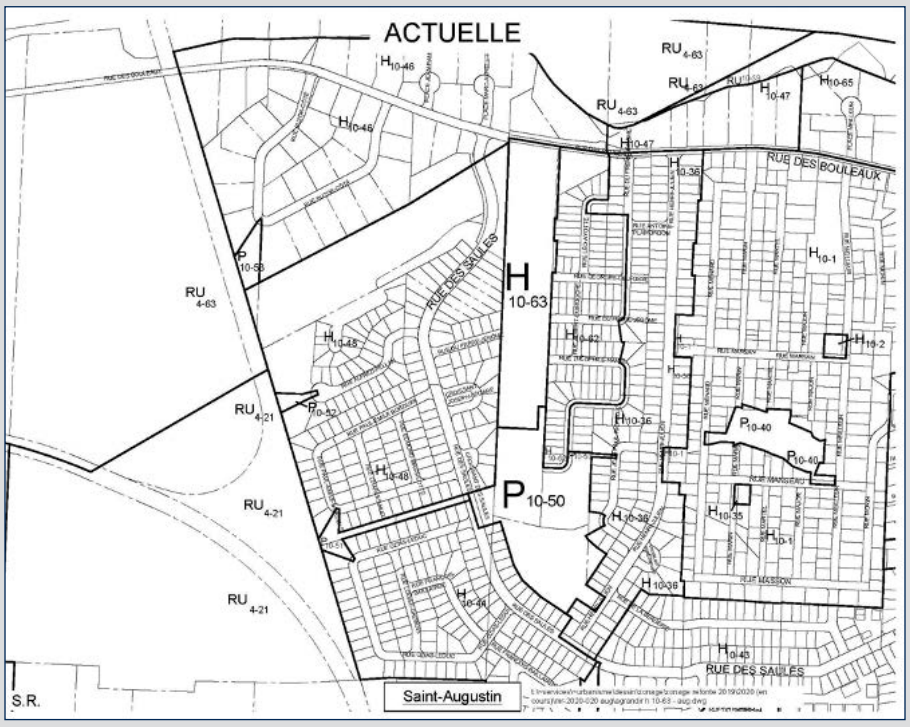

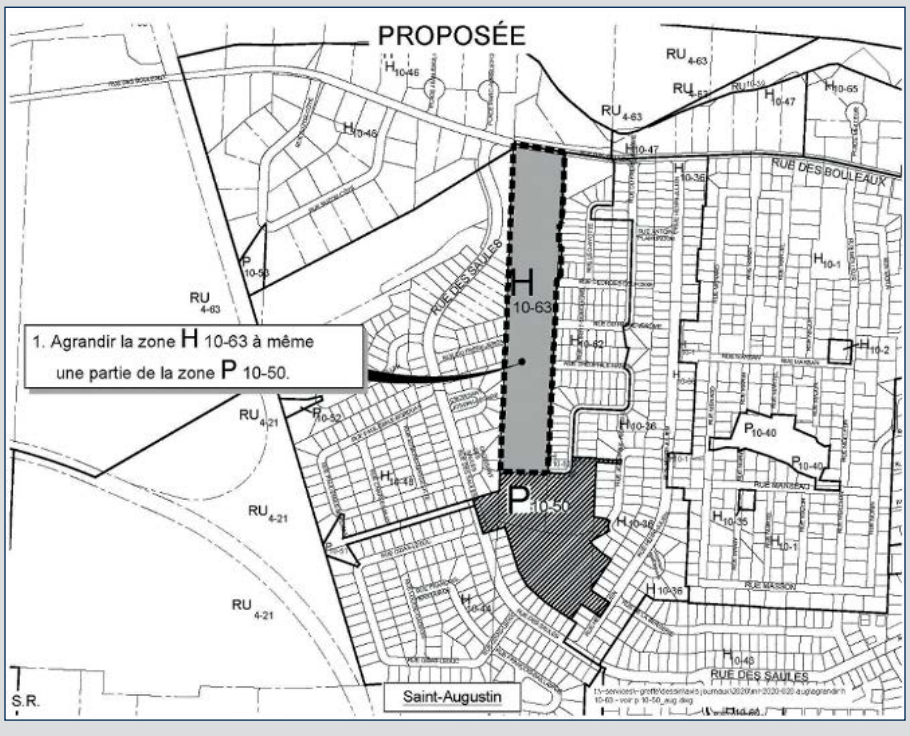

QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 30, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 24 décembre 2020 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2434
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 2 décembre 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ERRATUM

Séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Mirabel pour l'année 2021

Un avis public a été publié concernant les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Mirabel pour l'année 2021.

Dans ledit avis public donné par la soussignée, greffière de la Ville de Mirabel paru dans le *Mirabel vous Informe*, édition du 25 novembre 2020 et publié sur le site internet de la Ville, on aurait dû lire après le tableau, les mots « **Donné à Mirabel, ce 18 novembre 2020** » au lieu de « **Donné à Mirabel, ce 18 novembre 2019** ».

Donné à Mirabel, ce 2 décembre 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro U-2420

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 23 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2420 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « H6-01 – Résidence pour personnes âgées » et ses dispositions spécifiques, incluant un pourcentage minimal de végétalisation du terrain dans la zone H 6-12, ainsi que les salles communautaires comme usage complémentaire à une habitation collective.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 2 décembre 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

SÉCURITAIRE
MESURES SANITAIRES EN PLACE
DU 4 AU 20 DÉCEMBRE
Marché de Noël
DE MIRABEL
PRODUITS DU TERROIR
ARTISANAT
PLUS DE 60 EXPOSANTS
CENTRE CULTUREL
DU DOMAINE-VERT NORD
17530, RUE JACQUES-CARTIER
VENDREDI DE 16 H À 21 H
SAMEDI DE 10 H À 19 H
DIMANCHE DE 10 H À 17 H
MARCHÉ INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
Renseignements : tourismemirabel.com
mirabel.ca
VILLE DE MIRABEL
TOURISMEMIRABEL
marchenoelmirabel
marchedenoelmirabel